

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 3 avril 2024 à 18h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM. Danny Minville
N° de résolution
ou annotation
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier

MME : Josée Boulay
Nancy Cloutier

Était également présent monsieur Bernard Coulombe, directeur
général et greffier.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Marcel Minville constatant qu'il
y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 59-04-2024

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés,
membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous
présents à la salle des délibérations le 3 avril 2024 à 18h30,
renoncent à l'Avis de convocation prévu pour la tenue de la
présente séance extraordinaire et consentent à prendre en
considération les affaires suivantes :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Avis de renonciation
- 2- Autorisation pour réparation camion service à la suite
du devis
- 3- Autorisation pour réparation charrue
freightliner/préparation et transport (Que monsieur
Marco Bujold aide a Sarto pour envoyer la pièce pour
réparation à Montréal)
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 60-04-2024

Autorisation /réparation camion service

CONSIDÉRANT QUE notre camion de service (incendie) a subi des
dommages lors de l'accident du 28 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le devis de Jean Turcotte
évaluations Inc. ces derniers jours, et que nous devons faire
le suivi ;

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU;

QUE le conseil municipal a pris connaissance du devis et
accepte la réparation de ce véhicule (camion-service



international 2015) telle que présenté et autorise le directeur général et greffier, monsieur Bernard Coulombe à signer tout document se rapportant à cette réparation.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 61-04-2024

Autorisation /réparation Freightliner charrue

CONSIDÉRANT QUE notre charrue nécessite une réparation par des gens travaillant dans le domaine de transmission express (différentiel);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris des renseignements sur la Compagnie STE de Montréal et que monsieur Sarto Fortin a discuté avec le technicien ;

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Sarto Fortin à prendre monsieur Marco Bujold pour l'aider à préparer les pièces qui doivent être envoyés à Montréal chez la Compagnie STE par le transporteur GLS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions. Aucune


Levée de séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 18H40

« Je, Marcel Mainville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire


Greffier-trésorier